

L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'Action démocratique du Québec doit sûrement commencer à se demander ce qu'il fait au sein de la coalition séparatiste du Québec. Dans son édition d'aujourd'hui, *Le Soleil* de Québec nous apprend que la moitié de l'exécutif de comté de Mario Dumont s'apprêterait à voter non lors du prochain référendum.

Les membres sont profondément déchirés sur les orientations de leur parti et certains, dont Rémi Dumont que je cite, «sont déçus par la décision de l'ADQ de voter pour la souveraineté». Rémi Dumont a d'ailleurs rajouté qu'il travaillerait pour le non.

• (1115)

Cette nouvelle, pour le moins stupéfiante, devra forcer le jeune leader de l'ADQ à se rappeler que ceux et celles qui l'ont appuyé lors de la dernière élection sont des Québécois et des Québécoises qui peuvent vouloir plus de pouvoir pour le Québec, mais ils le veulent à l'intérieur d'un Canada uni.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA PRIVATISATION DE L'AÉROPORT PEARSON

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, à deux reprises, soit le 8 décembre 1994 et le 27 mars 1995, le premier ministre, interrogé par l'opposition officielle, a affirmé en cette Chambre n'avoir jamais rencontré le promoteur Jack Matthews pour discuter de la privatisation de l'aéroport Pearson et nié avoir alors sollicité une contribution de 25 000 \$ à sa campagne de leadership du Parti libéral.

Or, témoignant hier soir à l'enquête sénatoriale sur le scandale Pearson, M. Jack Matthews a affirmé sous serment avoir bel et bien rencontré le premier ministre, fin 1989, début 1990, que la discussion avait justement porté sur la privatisation de Pearson et qu'une contribution de 25 000 \$ lui avait été demandée par le futur chef du Parti libéral pour sa campagne de leadership.

Ma question s'adresse au premier ministre. Confronté à ce témoignage assermenté, le premier ministre persiste-t-il à nier ou entend-il modifier sa version des faits?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je persiste à nier, d'autant plus que la réunion a eu lieu le 14 avril 1989 et qu'était présent un avocat qui a témoigné sous serment, qui avait des notes dans ses dossiers et que nous avons discuté avec M. Matthews de la possibilité de construire un bureau-chef pour les transports sur un terrain du côté de la ville d'Ottawa.

Il n'a absolument pas été question de l'aéroport Pearson et, au surplus, je n'ai jamais sollicité d'argent de qui que ce soit au cours de ma carrière politique. Les gens étaient sollicités par mes partisans. Il est mêlé encore une fois là-dessus; il n'a pas la date

Questions orales

et tout cela. Et M. LaBarge a témoigné qu'il n'a aucun intérêt là-dedans, qu'il est avocat et qu'il a donné un témoignage très clair qui confirme ma version, que nous avons discuté de l'édifice de Transports Canada, de rien d'autre, et que, à l'époque même, c'est en avril 1989, il y avait un chef du Parti libéral à ce moment-là qui siégeait, qui n'avait pas démissionné. Donc, je n'ai rien à ajouter à ce que j'avais dit en cette Chambre.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, dès mars 1994, le premier ministre a en effet, comme il l'a fait aujourd'hui, invoqué la corroboration de son ex-associé, Me Paul LaBarge, qui niait, lui aussi, les propos de M. Matthews. D'ailleurs, Me LaBarge a témoigné lui aussi hier sous serment au comité sénatorial pour maintenir sa dénégation.

Toutefois, dans l'édition de ce matin du *Globe and Mail*, ce dernier rapporte avoir en sa possession l'enregistrement d'un entretien téléphonique datant de janvier dernier dans lequel Me LaBarge contredit son témoignage d'hier et corrobore les affirmations de M. Matthews. Je cite le passage suivant du *Globe and Mail* de ce matin:

[Traduction]

«M. LaBarge confirme que la rencontre a eu lieu juste avant que M. Chrétien ne se porte candidat à la direction du Parti libéral et qu'il a été question de contributions à la campagne.»

[Français]

Ma question s'adresse au premier ministre. Mis en présence de cet enregistrement où Me LaBarge confirme lui-même le témoignage assermenté de M. Matthews, le premier ministre, qui se trouve maintenant doublement contredit, reconnaît-il que sa crédibilité est gravement mise en doute?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré M. Matthews, dans les circonstances que j'ai affirmées devant cette Chambre, au mois d'avril 1989. Nous avons discuté de l'édifice de Transports Canada qui, à ce moment-là, était discuté entre diverses propositions que le gouvernement voulait avoir. J'étais avocat, j'ai donné mon avis à savoir si la procédure qu'ils suivaient étaient la bonne, les chances et les non-chances de réussite dans l'obtention du contrat. C'était en avril 1989, tel que confirmé par l'avocat LaBarge, qui l'avait dans ses notes. Et la conversation téléphonique qui a été enregistrée à l'insu de M. LaBarge, je ne le sais pas exactement. Tout ce que je sais c'est que, dans le dossier du bureau d'avocats dont j'étais membre, les dates sont confirmées.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, outre le fait que M. Matthews prête serment et s'expose aux conséquences très graves qui découlent de quelqu'un qui viole un serment, il y a le fait que le premier ministre ne peut plus invoquer Me LaBarge comme témoin à son support, à son appui, puisque Me LaBarge lui-même est contredit par lui-même, dans un enregistrement que détient le *Globe and Mail*, tel que rapporté par ce quotidien ce matin. Ce qui est très grave, monsieur le Président.